



**CRÉER UN REVENU COMPLÉMENTAIRE
AVEC UNE BATTERIE**

PROGRAMME DÉDIÉ AUX AGRICULTEURS



LE PROGRAMME SMARTBESS x FNSEA

Valoriser votre foncier agricole, simplement.

En partenariat avec la FNSEA, **SmartBESS accompagne les agriculteurs** dans la mise en place **de batteries de stockage stationnaires de petite puissance**, installées sur des parcelles agricoles.

Ces batteries permettent :

- **de stocker l'électricité** lorsque le réseau est en surplus,
- de la **restituer** lors des périodes de forte demande.

En mettant à disposition une petite surface de terrain, vous générez un revenu complémentaire en percevant un loyer annuel de **1800 €** pour une mise à disposition de **12 ans renouvelable jusqu'à 5 ans**.

UN LOYER ANNUEL DE 1800 €

Aucun investissement, ni gestion technique de votre part ne sont requis.
SmartBESS prend en charge l'ensemble du projet, de l'étude à l'exploitation.



LA BATTERIE INSTALLÉE

Une batterie compacte, adaptée au monde agricole

Le programme FNSEA concerne exclusivement **des batteries de petite puissance**, conçues pour s'intégrer facilement sur une exploitation agricole.

Caractéristiques principales

- Puissance : **250 kVA / 500 kWh**
- Dimensions des **deux armoires** : 2 × (1,3 × 1 × 2,3 m)
- Installation sur **dalle béton** : 3,2 × 1,6 m
- Emprise au sol : **environ 5 m²**
- Raccordement en **basse tension**
- Fonctionnement **automatisé et sécurisé**

SANS IMPACT SUR VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE



COMMENT ÊTRE ÉLIGIBLE AU PROGRAMME ?

Nous étudions l'éligibilité de vos parcelles afin de **vérifier leur compatibilité** avec l'installation d'une batterie. Pour cela, il s'agit de nous transmettre les références des parcelles :

- **en pleine propriété ou sous maîtrise d'ayant droit.**

La transmission de vos parcelles se fait via **notre outil dédié**, permettant un **suivi clair et transparent** de votre dossier, sur lequel vous souhaitez déposer votre batterie.

Elle se fait via :

- scan ou photo du registre cadastral, saisie manuelle, fichier Excel à téléverser.

Il est recommandé de transmettre **plusieurs parcelles** afin d'optimiser l'analyse.

Informations importantes

- Versement du loyer **1 an après la levée d'option.**
- Le contrat de mise à disposition (ou bail) est généré automatiquement via **l'application.**
- Seules les parcelles éligibles sont retenues dans le programme et **vous serez notifiées par nos services techniques.**

QUESTIONS RÉPONSES

Une BESS peut-elle alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques ou stocker l'énergie d'une installation photovoltaïque ?

- Non, pour l'instant, la BESS est utilisée dans le cadre de la flexibilité.

Quelle est la réglementation à respecter pour l'installation d'une BESS ?

- Nous installons nos BESS en accord avec les réglementations locales et nationales en matière d'urbanisme, de sécurité incendie, de stockage d'énergie et d'environnement.

Un BESS est-il sécurisé contre les risques d'incendie et de surtension ?

- Oui, les systèmes BESS modernes sont équipés de systèmes de gestion avancés qui surveillent la température, la charge et d'autres paramètres critiques pour prévenir les risques d'incendie ou de défaillance. Ils intègrent également des dispositifs de protection contre les surtensions et les courts-circuits. Un BESS est d'ailleurs plus sûr qu'une batterie de voiture électrique.

Une BESS émet-elle des ondes ?

- Une batterie stationnaire ne produit pas d'ondes électromagnétiques significatives. Elle peut toutefois générer de faibles émissions électromagnétiques liées à certains composants électriques et électroniques (convertisseurs, onduleurs). Les batteries SmartBESS sont homologuées conformément à la directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique (CEM).

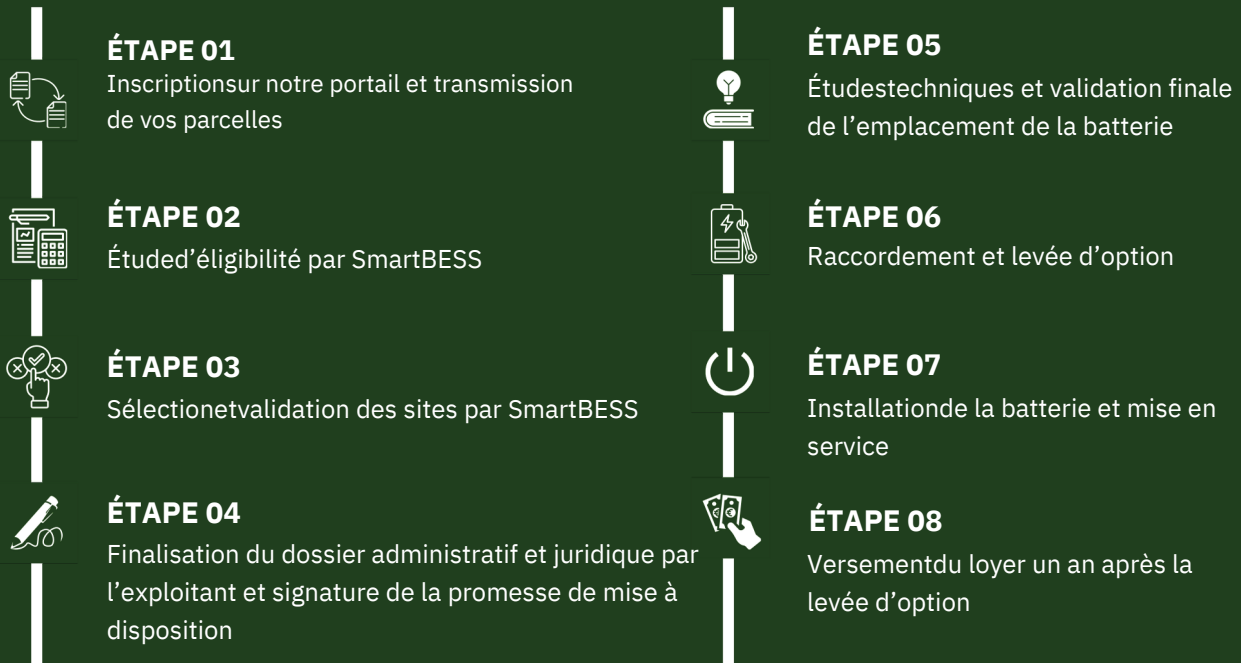
Comment se passe le démantèlement à la fin du contrat ?

- Nous nous chargeons de l'ensemble des opérations de démantèlement et de l'enlèvement des équipements. En revanche, le propriétaire est tenu d'aller jusqu'à la fin de son contrat. En cas de résiliation anticipée, il prend à sa charge le démantèlement ainsi que des pénalités, en fonction du temps restant.



LE PARCOURS DU PROJET

Un parcours simple et encadré



Chaque étape est accompagnée par les équipes SmartBESS.

Spécialiste du stockage d'énergie stationnaire, SmartBESS conçoit, installe et exploite des batteries de petite puissance dédiées à la flexibilité du réseau électrique. Grâce à une approche clé en main, SmartBESS pilote l'ensemble des projets, de l'étude de compatibilité à l'exploitation des installations, en assurant un suivi simple, sécurisé et durable pour les propriétaires fonciers.



Une question ? Un projet ?
FNSEA@SMARTBESS.FR

Scannez le QR code pour vous
connecter à l'application.